

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

N° 170

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 27 de cet article 8.

Cette disposition semble poser problème dans la mesure où il est difficilement conceptualisable que des représentants de l'enseignement public puissent siéger dans un conseil académique de l'enseignement privé, et les intentions de l'amendement voté en commission méritent donc d'être précisées.